

# CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ, RECLASSEMENT ET INVALIDITÉ DES FONCTIONNAIRES



**3** jours (à titre indicatif)

## RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

Cette formation, dispensée en exclusivité intra, vous propose un tour d'horizon complet de la gestion de la maladie dans votre établissement. En 3 jours, vous connaîtrez en détails toutes les procédures à suivre, quelque soit le type de maladie, et toutes les règles à respecter : décompte des congés, règles de coordination entre les différents régimes pour les agents titulaires, imputabilité au service, reclassement et invalidité

### PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

**Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et jurisprudences : impacts de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 et de ses décrets d'application, mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, derniers décrets relatifs au temps partiel thérapeutique**

## LES CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ DES FONCTIONNAIRES : CMO, CLM, CLD

- › Rappel des conditions pour bénéficier d'un congé pour raison de santé
- › Distinguer congé ordinaire de maladie, congé longue maladie, congé de longue durée
  - durée et droits à traitement
  - impact de la journée de carence
  - décompte des droits à congé

**Cas pratique : maintien de droit à plein et demi-traitement CMO**

**Cas pratique : la reconstitution des droits à CLM**

- conséquence sur la carrière : stage, RTT et articulation avec les congés annuels
- › Création du conseil médical (décrets du 11 mars 2022) et gestion des CMO, CLM, CLD

**Cas pratique : la gestion d'un congé pour raison de santé**

## LE CONGÉ POUR INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

- › La notion d'accident de service, de trajet, de mission et de circonstances particulières
- › La notion de maladie professionnelle

**Illustrations d'application de tableaux de maladie professionnelle**

- › Reconnaissance de l'imputabilité au service et procédure d'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
- › Rôle des instances administratives et médicales : service RH, supérieur hiérarchique, médecin agréé, médecin du travail et conseil médical

**Schéma des procédures d'instruction de l'imputabilité**

- › Conditions de placement en CITIS : non-respect des délais, notification de la décision à l'agent
- › Les droits de l'agent : congé spécifique, rémunération plein traitement, prise en charge des frais, conséquences sur la carrière
- › Les obligations de l'employeur et de l'agent
- › La gestion du CITIS : consolidation, guérison, terme du congé

**Etude de cas sur la gestion du CITIS**

- › La réparation des séquelles de l'agent : l'ATI, la RVI et les dommages et intérêts...

## L'ISSUE DES CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ ET DU CITIS

- › Aptitude
  - la réintégration
  - l'aménagement de poste

**Brainstorming : les cas d'aménagement de poste impossibles**

- la reprise à temps partiel thérapeutique : modalités issues des derniers décrets
- la nouvelle affectation

**Étude de jurisprudences**

- › Inaptitude aux emplois du grade
  - mise en place de la période de préparation au reclassement : décret du 20 juin 2018 (FPE) et décret du 5 mars 2019 (FPT), décret du 18 mai 2021 (FPH)
  - les modalités de reclassement (apports des décrets du 22 mars 2022)

**Brainstorming : les contenus de la période de préparation au reclassement**

- › Inaptitude temporaire à toutes fonctions

**Quiz sur les disponibilités d'office**

- distinction avec la disponibilité d'office à titre conservatoire
- la mise d'office en disponibilité pour raison de santé (DORS) : procédure, rémunération
- › Inaptitude aux fonctions sans possibilité de reclassement ou inaptitude totale et définitive à toutes fonctions
  - radiation des cadres pour invalidité : les grandes étapes de la procédure, les droits de l'agent

**Quiz de validation des acquis**

## OBJECTIFS

- Assurer la gestion courante des congés pour raison de santé.
- Se repérer dans les conditions d'octroi des différents congés pour raison de santé, leur durée.
- Appliquer les règles de coordination entre les différents régimes pour les agents titulaires.
- Gérer l'issue des congés : reprise avec aménagement, reclassement, disponibilité d'office, retraite pour invalidité.

## LES PLUS DE CETTE FORMATION

- De nombreux exemples et cas pratiques : décompte de droits à congés maladie, calcul de maintien de salaire, calcul d'IJSS...
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants pour une approche encore plus personnalisée : dossiers de maladies contractées en service ou d'accidents de service

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Agents administratifs chargés des absences, responsables et collaborateurs RH/personnel/paie chargés de gérer les maladies, responsables des affaires sociales  
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

## MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YSOL  
Formacode : 33024 / 13041  
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.